

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1416>



# Mobilisation des associations contre la suppression des emplois aidés

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2017

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

## Communiqué de presse du Collectif des associations citoyennes

Vendredi 10 novembre avait lieu la seconde journée noire des associations contre la suppression des contrats aidés. Alors que le gouvernement ouvre une concertation, la mobilisation s'amplifie pour préserver les emplois et la contribution des associations au bien commun.

*Le 13 novembre 2017*

Ce 10 novembre 2017, les associations se sont mobilisées dans toute la France pour une 2e journée noire, après celle du 18 octobre (<http://www.associations-citoyennes.net/?p=10784>) pour refuser l'immense plan social sur les contrats aidés (250 000 suppression d'ici à fin 2018) à l'appel du Collectif des Associations Citoyennes, d'un large front intersyndical, de collectifs unitaires locaux, avec parfois le soutien des mairies. Quelques 230 mobilisations ont rassemblé plusieurs milliers d'associations et 15 défilés ont eu lieu sur l'ensemble du territoire (1). En s'habillant de noir pour symboliser leur mort programmée, elles ont multiplié les actions symboliques (<http://www.associations-citoyennes.net/?p=10804>). A Paris, une marche ponctuée de « Die-In » entre Bourse et République a rassemblé quelques 400 personnes. D'autres manifestations sont prévues dans les prochains jours, avec notamment une grève dans le secteur du travail social le 20 novembre, soutenue par le CAC. « Les associations entendent montrer quelles sont l'oxygène qui permet à ce pays de respirer. Sans elles, moins de lien social, moins de solidarité et moins de culture » tempête Jean-Claude Boual, président du CAC.

### **Le gouvernement commence à bouger, mais tout reste à faire**

Cette mobilisation n'est pas sans résultats. Face à la montée des protestations, le Premier ministre, accompagné de M. Hulot et M. Blanquer, a annoncé ce 9 novembre le lancement d'une concertation, pour aboutir dès le mois de janvier à des propositions en matière de financement, d'engagement, d'accompagnement de la vie associative. Le gouvernement a concédé de sanctuariser les contrats aidés liés à l'urgence sociale, au handicap et aux quartiers prioritaires, ainsi qu'une augmentation de 25 millions d'euros du FDVA (soit 1% de la diminution des crédits emplois aidés, mais a refusé, à l'Assemblée Nationale, de revoir à la hausse l'enveloppe globale des crédits alloués (2). Les destructions massives se poursuivent donc sur le terrain, avec d'innombrables drames humains.

Cette concertation n'aura de sens que si elle repose sur un dialogue sincère incluant toutes les associations (notamment celles regroupées dans le CAC) permettant d'aborder les questions de la stabilité d'emplois associatifs stables à travers des CDI et la contribution au bien commun d'innombrables petites et moyennes associations, tout en maintenant un dispositif adapté de retour à l'emploi.

Les associations doivent plus que jamais rester mobilisées et s'exprimer ensemble, avec les syndicats de salariés et les collectivités. Par ailleurs, nous appelons les Sénateurs à rétablir les crédits dédiés aux contrats aidés, et les Députés à voter, en seconde lecture, les crédits suffisants pour préserver les emplois associatifs comme préalable à une concertation sereine pour penser les alternatives aux contrats aidés.

*(1) Manifestations à Marseille, Tulle, Brest, Morlaix, Nîmes, Montpellier, Grenoble, Nantes, Le Mans, Paris, Épinal, Aubervilliers, Montreuil, Saint-Denis, mais aussi des mobilisations dans des villes plus petites comme Moissac ou*

*Vic-la-Gardiolo.*

*(2) Celle-ci est passée de 2,4 milliards en 2017 à 1,4 milliards dans le projet de loi de finances de 2018, soit une diminution de 41,6 % mettant au chômage 150 000 personnes en 18 mois, sans craindre d'augmenter la pauvreté, la misère et la souffrance sociale.*

*Contact média : Didier Minot, membre du CA et fondateur du CAC - 06.08.18.48.96*

*A propos du Collectif des Associations Citoyennes*

*Le CAC est né en 2010, d'une lutte originelle : le dépôt d'un recours en Conseil d'Etat contre la "Circulaire Fillon" qui tendait à assimiler les associations à des entreprises lucratives classiques. Depuis ce combat inaugural, le Collectif développe une analyse montrant la contribution des associations à l'intérêt général et tente de comprendre les difficultés qu'elles rencontrent.*